

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le neuf avril à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mme CARRE Annick, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mme SONGY Catherine.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme CARRE Annick est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ZONE ARTISANALE 2020 :

Le Conseil Municipal, Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Zone Artisanale dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ZONE ARTISANALE 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget Principal 2020 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2020	485 457.31	658 218.23	172 760.92
	Solde Antérieur reporté (002)	0.00	1 178 829.81	1 178 829.81
	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire		90 440.91	90 440.91
	Excédent ou déficit global			+1 442 031.64
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	457 425.33	700 388.51	242 963.18
	Solde Antérieur reporté (002)	198 246.76	0.00	-198 246.76
	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	11 801.69	0.00	-11 801.69
	Excédent ou déficit global			+32 914.73
RESTES REALISER 31/12/2020	A AU Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	452 200.00	0.00	- 452 200.00
Résultats cumulés (y compris RAR)		1 605 131.09	2 627 877.46	+ 1 022 746.37

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget Zone Artisanale 2020 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2020	153 951.12	147 072.51	- 6 878.61
	Solde Antérieur reporté (002)	0.00	0.00	0.00
	Excédent ou déficit global			-6 878.61
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	114 256.87	53 462.61	-60 794.26
	Solde Antérieur reporté (002)	105 819.12	0.00	-105 819.12
	Excédent ou déficit global			-166 613.38
RESTES REALISER AU 31/12/2020	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Résultats cumulés (y compris RAR)		374 027.11	200 535.12	-173 491.99

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition pour 2021 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 37.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.. 15.24 %

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget de l'exercice 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :
Affectation en réserves en section d'investissement au compte 1068 :
De **419 285.27 €**
Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 :
De **32 914.73 €**
Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 :
De **1 022 746.37 €**
- **D'inscrire** ces crédits au Budget Principal 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ZONE ARTISANALE :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget de l'exercice 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :
Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 :
De **166 613.38 €**
Report en section de fonctionnement en dépenses au compte 002 :
De **6 878.61 €**
- **D'inscrire** ces crédits au Budget Primitif Zone Artisanale 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 :

Le budget principal, pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT :

Depenses : 1 590 956.87 €

Recettes : 1 590 956.87 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 694 878.87 €

Recettes : 1 694 878.87 €

Le budget annexe de la Zone Artisanale, pour l'exercice 2021 en suréquilibre aux montants de :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 489 072.72 €

Recettes : 492 090.02 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 421 822.16 €

Recettes : 472 518.57 €

SUBVENTIONS 2021 :

Le Conseil municipal décide de reporter le vote des subventions au prochain conseil de mai 2021.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE GAZMA :

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention passée entre la commune et la Sté Gazma.

Cette convention prévoit notamment l'utilisation et l'entretien du chemin communal se situant le long de la RD3 et de la Sté Mc Cain pendant la durée des travaux de construction du méthaniseur.

Le conseil municipal approuve cette convention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H00.

Le Maire,
Bruno ADNET

